

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du mercredi 25 janvier 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le mercredi 25 janvier à 9h00, s'est tenue, la réunion du Conseil d'Administration (dûment convoquée), dans la salle du conseil, de l'Hôtel de ville, sous la présidence de madame Sandra MOLIA, Vice-présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<p><i>Date de la convocation : 12/01/2023</i></p> <p><i>Nombres de membres : 17</i></p> <p><i>En exercice : 17</i></p> <p><i>Présents : 12</i></p> <p><i>Votants : 15</i></p> <p><i>Procuration : 03</i></p>	<p><b><u>Présents :</u></b></p> <p>M. : FRAIR Jules</p> <p>Mmes MOLIA Sandra - MONTOUT Liliane - HERMANNE Liliane - THELEMAQUE Sonia - PAULON Nina - BROSSEAU Victorine - SAME MOLIA Anita - BAHADOUR Caroline - VIROLAN Jocelyne - JOAB Carole - LOUISERRE-MEZENCE Laurie</p> <p><b><u>Excusé :</u></b></p> <p>M. CORNET Cédric (<i>mandataire MOLIA Sandra</i>)</p> <p><b><u>Absents :</u></b></p> <p>M. BARBIN Teddy</p> <p>Mmes : JEAN ELIE Isabelle (<i>mandataire HERMANNE Liliane</i>) - CLARAC Elodie (<i>mandataire PAULON Nina</i>) - URBINO France-Ena -</p>
--	---

Délibération N°CA-2023-1S-CCAS-01

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Vu les articles L.1411 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur le Président;

Considérant la tenue du débat des Orientations budgétaires de l'exercice 2023, en date du 07 décembre 2022 ;

*Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE*



**Article 1 :** D'approuver le projet de budget primitif du centre communal d'action sociale comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	984 772,00
Dépenses d'ordre	65 228,00
<b>Total</b>	<b>1 050 000,00</b>
Recettes réelles	1 050 000,00
Recettes d'ordre	0
<b>Total</b>	<b>1 050 000,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	65 228,00€
Dépenses d'ordre	0
<b>Total</b>	<b>65 228,00</b>
Recettes réelles	0
Recettes d'ordre	65 228,00 €
<b>Total</b>	<b>65 228,00</b>

**Article 2 :** D'arrêter le budget conformément au tableau suivant :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 050 000,00	1 050 000,00
Investissement	65 228,00 €	65 228,00€
<b>Total</b>	<b>1 115 228,00</b>	<b>1 115 228,00</b>

**Article 3 :** d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :** Le Président, la Directrice du CCAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Delibération adoptée à la majorité  
des membres présents*

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Gosier,  
le 25 janvier 2023

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Cédric CORNET

